

Séance  
ordinaire du 5  
mars 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 20 h 30 À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

18.03.101

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.03.102

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 19 février 2018.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↳ Comptes réguliers : 363 191.45 \$
  - ↳ Comptes préautorisés : 408 132.28 \$

**ADMINISTRATION**

5. Appui à la MRC de Témiscouata pour ses commentaires et réponses émis lors d'une consultation sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande du 600 MHz (no. SLPB-005-17).
6. Demande adressée au gouvernement du Canada pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

7. Demande adressée au gouvernement du Québec pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire et d'internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies.
8. Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonies cellulaires pour les projets municipaux.

#### **FINANCES**

9. Autorisation de versement de dons.
10. Renouvellement de l'adhésion à l'ordre des CPA (comptables professionnels agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.
11. Demande d'aide financière de la Ville de Mont-Joli dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
12. Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2006-1144.
13. Présentation du projet de règlement 2018-1380 abrogeant et remplaçant le règlement 2006-1144.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

14. Autorisation d'embauche d'un chef de division, opérations et prévention.
15. Autorisation d'embauche d'une directrice des communications et responsable du cabinet du maire.
16. Autorisation de participation à une conférence de l'AQAIRS.

#### **LOISIRS**

17. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du Loisir municipal.
18. Autorisation d'une campagne porte-à-porte pour la Fondation canadienne du rein.
19. Autorisation d'achat d'une remorque à benne pour le service des loisirs.
20. Autorisation de signature d'un protocole d'entente concernant l'utilisation des locaux et des facilités sportives et culturelles.
21. Adhésion de la Ville de Mont-Joli au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22. Autorisation d'achat de formations à la firme Flash formation.
23. Autorisation de formation pour deux pompiers pour les inspections des habits de combat.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

24. Adjudication d'un contrat pour la fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2018.
25. Adjudication d'un contrat pour la rénovation du Palais de justice.
26. Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un balai de rue neuf.
27. Affaires nouvelles
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

18.03.103

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 5 ET 19 FÉVRIER 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 et 19 février 2018 à 20 h 30;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 5 février 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 19 février 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

18.03.104

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 363 191.45 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 408 132.28 \$.

**ADMINISTRATION**

18.03.105

**APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf : avis SLPB -005-17 de la Gazette du Canada);

**CONSIDÉRANT QUE** le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

**CONSIDÉRANT QUE** le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie les commentaires et réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISBE dans le cadre technique, politique, et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

18.03.106

**DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de la téléphonie cellulaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**CONSIDÉRANT QUE** les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « *Politique réglementaire de télécom* » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles* »;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

**CONSIDÉRANT QUE** par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

**CONSIDÉRANT QUE** la « *Politique réglementaire de télécom* » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

18.03.107

**DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau internet;

**CONSIDÉRANT QUE** la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**CONSIDÉRANT QUE** les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

18.03.108

**DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs Internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient résoudre la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

**CONSIDÉRANT QUE** le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

## FINANCES

18.03.109

### AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Cegep de Rimouski	Fondation	1 000\$
Centraide	Campagne financement	1 000\$
CFA	Gala Méritas	1 00\$
École du Mistral	Concours Harmonies	100\$
Semaine de la déficience	Déjeuner brunch	15\$
Hockey Mineur	Tournoi E.J. Bourque	Vin d'honneur 100\$

18.03.110

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme et 1096.26 \$, taxes incluses, à titre de cotisation 2018 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 65.40 \$ taxes incluses.

18.03.111

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a de grands besoins pour la pose de revêtement bitumineux sur son territoire en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des artères nécessitant une intervention est considérable, faisant en sorte qu'une aide financière revêt une importance déterminante dans la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes antérieures ont toujours reçu un appui favorable du ministre des Transports et du député de notre circonscription;

**CONSIDÉRANT QUE** les rues à prioriser en 2018 sont les suivantes : St-Paul, Lavoie Ouest, des Retraites, Thibaut (de Champlain à St-Denis), Sanatorium (de Gaboury à Doucet), Doucet (de Gaboury à Landry) et le boulevard Jacques-Cartier (de Thuribe à St-Denis);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adresser une demande d'aide financière à monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour un montant total de 100 000 \$.

**18.03.112 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2006-1144**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2006-1144.

**18.03.113 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1380 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2006-1144**

Le conseiller Denis Dubé présente le projet de règlement 2018-1380 abrogeant et remplaçant le règlement 2006-1144 concernant la rémunération des élus.

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier ajustement salarial remonte à l'année 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi 122 adoptée en juin 2017 a accordé de nouveaux pouvoirs et responsabilité aux municipalités du Québec entraînant une plus grande autonomie règlementaire accompagnée d'une imputabilité accrue et que cette même loi autorise un rattrapage salarial pour la fonction de maire et de conseiller;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral imposera le salaire des élus dans sont entièreté dès 2019, ce qui affectera la rémunération nette des élus et qu'un rattrapage est justifié;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches et responsabilités du maire et des conseillers se sont accrues d'année en année;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet du maire est responsable du développement économique à la Ville de Mont-Joli, ce qui nécessite beaucoup d'implication et de présence de la part du maire;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, le maire de Mont-Joli a un salaire basé sur une fonction à temps partiel alors que dans les faits le temps nécessaire à cette fonction nécessite du temps complet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à une étude de la rémunération des élus avec des villes comparables telles que Gaspé, Chandler, Percé, Amqui, Carleton, Bonaventure, Témiscouata-sur-le-Lac et Ste-Anne-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** le salaire des élus de ces municipalités de plus petites tailles est nettement supérieur à ceux des élus mont-joliens qui justifie d'autant plus une mise à niveau salariale;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à niveau salariale permettra de situer le salaire des élus mont-joliens dans la moyenne inférieure provinciale des villes de mêmes tailles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour attirer des gens de qualité en politique, il faut que la rémunération soit adéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux ont déjà prévu les sommes nécessaires au budget 2018 ;

**POUR CES MOTIFS**, ce règlement fixera la rémunération annuelle de base pour le maire en 2018 à 33 172 \$ et l'allocation de dépenses à 16 476 \$. Pour l'année 2019, la rémunération annuelle de base sera de 60 818 \$ incluant l'allocation de dépenses imposable.

La rémunération annuelle de base pour les conseillers en 2018 sera de 9 731 \$ et l'allocation de dépenses de 4 865 \$. En 2019, la rémunération annuelle de base sera de 16 785 \$ incluant l'allocation de dépenses imposable.

Une rémunération et une allocation sont prévues pour le maire suppléant lors d'un remplacement pour une période de plus de 10 jours, payée à partir du 11<sup>e</sup> jour de 90 % de la rémunération du maire. En cas d'urgence, une compensation de 70 \$ par jour est prévue pour une perte de salaire pour le maire suppléant lors d'événements décrétant les mesures d'urgence.

Une indexation de 2,5 % sera appliquée pour chaque exercice financier subséquent à compter de 2020 et le règlement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **18.03.114      AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION, OPÉRATIONS ET PRÉVENTION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Paul Martineau, à titre de Chef de division, opérations et prévention, pour le service incendie. Monsieur Martineau entrera en fonction le 26 mars prochain et sera assujéti à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

### **18.03.115      AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET RESPONSABLE DU CABINET DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de responsable des communications et responsable du cabinet du maire était à pourvoir;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage du poste et qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a procédé à la sélection des candidats et a rencontré deux (2) candidats en entrevue;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de madame Sonia Lévesque, pour ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lévesque possède la formation exigée pour le poste ainsi qu'une grande expérience au niveau des communications;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Sonia Lévesque, à titre de directrice des communications et responsable du cabinet du maire. Madame Lévesque entrera en fonction le 12 mars prochain et sera assujéti à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

### **18.03.116      AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE DE L'AQAIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) présente sa 41<sup>e</sup> conférence sur le thème «Concentrons nos énergies» du 5 au 8 juin 2018 à Val d'Or;

**CONSIDÉRANT** la pertinence pour la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de participer à cette rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Lévesque à prendre part à la 41<sup>e</sup> conférence de l'AQAIRS à Val d'Or du 5 au 8 juin 2018. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 400 \$, plus

les taxes, ainsi que les frais de transport, de restauration et d'hébergement. Cette dépense est prévue au budget du service.

## **LOISIRS**

### **18.03.117 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2018 au montant de 426.43 \$ taxes incluses.

### **18.03.118 AUTORISATION D'UNE CAMPAGNE PORTE-À-PORTE POUR LA FONDATION CANADIENNE DU REIN**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fondation canadienne du Rein à organiser une campagne de financement sous la formule porte-à-porte pour la cueillette de dons, du 25 mars au 15 avril, entre 9 h et 20 h.

### **18.03.119 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE REMORQUE À BENNE POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une remorque à benne :

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- P.Labonté 8 515.20 \$ taxes incluses
- Remorques de l'Isle 8 702.33 \$ taxes incluses
- Remorques Jelano inc. 8 867.62 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service des loisirs, madame Josée Lévesque;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une remorque à benne pour le service des loisirs à l'entreprise P. Labonté et fils au montant de 8 516.20 \$ taxes incluses.

### **18.03.120 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES FACILITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le maire, monsieur Martin Soucy et le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant l'utilisation des locaux et des facilités sportives et culturelles entre la Ville de Mont-Joli et la Commission scolaire des Phares.

### **18.03.121 ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;



**18.03.125 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉNOVATION DU PALAIS DE JUSTICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres sur invitation pour la rénovation du Palais de justice;

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a reçu trois (3) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Construction Joli-Mont inc. 10 460.00 \$ plus les taxes
- Construction Claude Fournier et fils Ltée 10 088.00 \$ plus les taxes
- Construction Gides April Inc. 9 476.93 \$ plus les taxes

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Sécurité Médic pour la rénovation du Palais de justice à Construction Gides April, et ce, pour un montant de 9 476.93 \$ plus les taxes.

**18.03.126 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN BALAI DE RUE NEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la fourniture d'un balai de rue neuf;

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a reçu une (1) soumission pour ce contrat à savoir :

- Cubex Ltée 269 295.59 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Cubex Ltée pour la fourniture d'un balai de rue neuf, et ce, pour un montant de 269 295.59 \$ taxes incluses.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**18.03.127 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION POUR LE CHÂTEAU LANDRY**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le bail de location de la concession pour le Château Landry.

**18.03.128 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Roger Boudreau fait remarquer que le considérant mentionnant le temps plein du maire comparativement au temps partiel diminue les autres conseils municipaux qui ont fourni autant d'efforts que celui-ci et qu'en principe le travail est exigeant.

Monsieur Soucy, précise que ce considérant ne diminue pas le travail fait par les conseils municipaux antérieurs et désire d'ailleurs saluer leur travail. Par contre, le rôle de maire demande une présence quotidienne.

Monsieur Gaétan Morissette demande ce que signifie « cabinet du maire » dans la responsabilité de la nouvelle directrice des communications.

Monsieur Martin Soucy répond que le cabinet du maire est constitué de lui-même ainsi que les conseillers. Il n'y avait pas une personne dédiée au travail administratif de la mairie et du conseil. Ces responsabilités ont donc été inscrites dans le poste de directrice aux communications.

Monsieur Morissette demande à Monsieur Denis Dubé quand le chemin de Price sera réparé. Monsieur Dubé répond que le MTQ fera une partie du tronçon au printemps.

Monsieur Morissette demande ce que signifie un avis de motion.

Madame Kathleen Bossé, répond qu'un avis de motion c'est ce qui annonce l'adoption d'un règlement. Que maintenant avec la loi 122, il faut qu'il y ait un avis de motion, une présentation du projet de règlement et finalement l'adoption qui se fait dans une séance ultérieure.

**18.03.129**

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière